



Convention collective syntec (position et coefficient)

Par **marlou391_old**, le **16/10/2007** à **08:51**

Bonjour,

J'occupe un poste d'informaticienne dans une entreprise d'informatique depuis maintenant deux ans et je suis titulaire d'une licence en informatique.

J'ai dernièrement potassé ma convention collective (SYNTEC) qui recense deux types de classements : les ETAM et les cadres.

Dans les ETAM : il existe 3 niveaux et 3 échelons pour chacun, d'après ce que j'ai pu lire.

Pour le niveau 1, il est stipulé : "L'exercice de la fonction se satisfait des connaissances correspondant aux niveaux de formation VI, V bis, V et IV b de l'Education Nationale."

Pour le niveau 2, il est stipulé : "L'exercice de la fonction se satisfait des connaissances correspondant aux niveaux de formation IV de l'Education Nationale."

Pour le niveau 3, il est stipulé : "L'exercice de la fonction se satisfait des connaissances correspondant aux niveaux de formation III de l'Education Nationale."

Me positionnant au niveau II de l'éducation nationale, comment me situer ? Je me disais que peut être je devrais plutôt dépendre des cadres ?

Sur ma feuille de paie, la fonction spécifiée est chargée d'étude, ma position est 2 et mon coefficient est 210, cela me semble un peu dérisoire. Qu'en pensez vous ?

A quelle revalorisation pourrais-je prétendre ?

Merci.

Cordialement.